

# DELIBERATION DU CONSEIL

N°2019-03/11C

**Objet : CONVENTION D'ANTICIPATION FONCIERE AVEC L'EPF D'OCCITANIE ET LA COMMUNE D'ALENYA POUR LE PROJET « CENTRE ANCIEN ».**

L'an deux mille dix-neuf, le 20 mars, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00 à la salle Escaro à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

<b>Nombre de membres afférents au Conseil :</b>	37	<b>Pour :</b>	27
<b>En exercice :</b>	35	<b>Vote :</b>	<b>Contre :</b> 0
<b>Présents :</b>	21	<b>Abstention :</b>	0

**Présents :** Marcel AMOUROUX, Frédéric BERLIAT, Jeannine BLANC-MARY, Josette BOTELLA, Francine CABALLE, Claudette DELORY, Thierry DEL POSO, Marie-Renée ESCARO, Jocelyne HUGUEN-RIGAILL, Thierry LOPEZ, Adel M'ZOURI, Bernard MONTEVERDE, Marie-Thérèse NEGRE, Nathalie PINEAU, Pierre ROGE, Jean ROMEO, Marie-Pierre SADOURNY-GOMEZ, Louis SALA, Thierry SOLDÀ, Jean-Jacques THIBAUT, Sylvie TORRES.

**Absents excusés ayant donné procuration :** Thérèse BADOSA donne procuration à Pierre ROGE  
Marie-Claude DUCASSY-PADROS donne procuration à Nathalie PINEAU  
Marie-Reine GILLES-BOSCHER donne procuration à Josette BOTELLA  
Jean-André MAGDALOU donne procuration à Bernard MONTEVERDE  
Michel PALAU donne procuration à Adel M'ZOURI  
Jean-Louis TORRES donne procuration à Marcel AMOUROUX

**Absents excusés :** Georges BRETONES, Stéphane CALVO, Jacques FIGUERAS, Pascale GUICHARD, Nolenn GUIGUEN, Claudette GUIRAUD, Catherine JOURDA, Thierry SIRVENTE.

**Secrétaire de séance :** Thierry SOLDÀ

**Date de convocation :** 13 mars 2019

Le Président expose à l'Assemblée,

L'Établissement public foncier (EPF) d'Occitanie est un établissement public de l'État. Il est habilité à procéder à toutes acquisitions foncières et opérations immobilières et foncières de nature à faciliter l'aménagement. Il met notamment en place des stratégies foncières afin de mobiliser du foncier et de favoriser le développement durable et la lutte contre l'étalement urbain. Ces stratégies contribuent à la réalisation de logements, notamment de logements sociaux.

Ces missions peuvent être réalisées pour le compte notamment des collectivités territoriales et de leur groupement, en application de conventions passées avec eux.

La commune d'Alénya souhaite que l'EPF intervienne dans le cadre d'une convention d'anticipation foncière sur le secteur du centre ancien permettant de répondre aux opportunités d'acquisition en vue de réaliser une ou plusieurs opérations d'aménagement ou de logements dont au moins 25 % de logements locatifs sociaux et le cas échéant, des équipements publics et des services.

Dans le cadre de sa compétence « Politique du logement et du cadre de vie », la Communauté de Communes Sud Roussillon doit également être partie à la convention.

Cette convention a une durée de 5 ans à compter de sa date d'approbation par le Préfet de Région.

**EN CONSEQUENCE LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

✚ **APPROUVE** les termes de la convention d'anticipation foncière à conclure pour le secteur du « Centre Ancien » à Alénia, ci-annexée ;

✚ **AUTORISE** le Président à signer la convention d'anticipation foncière avec la commune d'Alénia et l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,  
Le Président**

